



Chambre des communes
CANADA

**Comité permanent de l'accès à l'information, de
la protection des renseignements personnels et de
l'éthique**

ETHI • NUMÉRO 030 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 6 octobre 2009

Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le mardi 6 octobre 2009

• (0905)

[Traduction]

Mme Michelle Tittley (greffière à la procédure): Mesdames et messieurs, je constate que nous avons le quorum. Nous pouvons passer à l'élection d'un président.

Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, le président doit être un député de l'opposition officielle. Je suis prête à recevoir les motions à cet effet.

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Madame la présidente, je voudrais proposer M. Szabo.

Mme Michelle Tittley: Il est proposé par M. Siksay que M. Szabo soit élu président du comité. Y a-t-il d'autres propositions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Mme Michelle Tittley: Je déclare M. Szabo dûment élu président du comité.

Des voix: Bravo!

Mme Michelle Tittley: Avant d'inviter M. Szabo à occuper le fauteuil, nous allons passer à l'élection des vice-présidents.

[Français]

Je suis maintenant prête à recevoir des motions pour le poste de premier vice-président.

[Traduction]

Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, le premier vice-président doit être un député du gouvernement.

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Je voudrais proposer Patricia Davidson.

Mme Michelle Tittley: Il est proposé par M. Poilievre que Mme Davidson soit élue première vice-présidente du comité. Y a-t-il d'autres propositions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Mme Michelle Tittley: Je déclare Mme Davidson dûment élue première vice-présidente du comité.

Des voix: Bravo!

Mme Michelle Tittley: Je suis prête à recevoir les motions pour le poste de deuxième vice-président.

Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, le deuxième vice-président doit être un député de l'opposition provenant d'un autre parti que celui de l'opposition officielle.

[Français]

Mme Carole Freeman (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Je voudrais proposer la candidature de M. Bill Siksay.

Mme Michelle Tittley: Il est proposé par Mme Freeman que M. Siksay soit élu deuxième vice-président du comité.

• (0910)

[Traduction]

Y a-t-il d'autres propositions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Mme Michelle Tittley: Je déclare M. Siksay dûment élu deuxième vice-président du comité.

Des voix: Bravo!

Mme Michelle Tittley: J'invite M. Szabo à occuper le fauteuil.

Le président (M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.)): Merci beaucoup.

Chers collègues, notre greffier, M. Jacques Maziade, est malade aujourd'hui et ne peut être présent parmi nous. J'ai reçu un message de sa part ce matin, et il s'occupera de certains arrangements pour nous.

On a suggéré, et j'estime que c'est dans notre intérêt, que le comité de direction se réunisse jeudi. Un avis sera envoyé de sorte que nous puissions organiser tous les travaux en cours et fournir au comité un calendrier annuel indiquant les blocs de temps disponibles. Nous incluons aussi des activités telles que l'examen du budget des dépenses, l'élaboration du rapport annuel et toute considération générale pour nous donner un bon aperçu du temps dont nous disposons. Un rapport sur le travail accompli jeudi par le comité de direction sera remis à tous les membres avant notre réunion dans une semaine exactement.

L'ordre du jour étant épuisé, je déclare la séance levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>